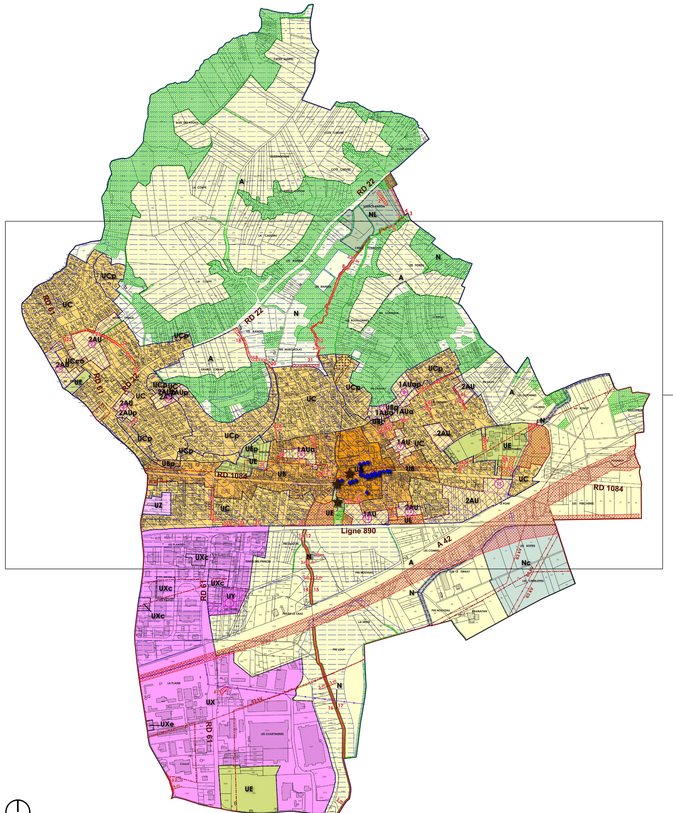

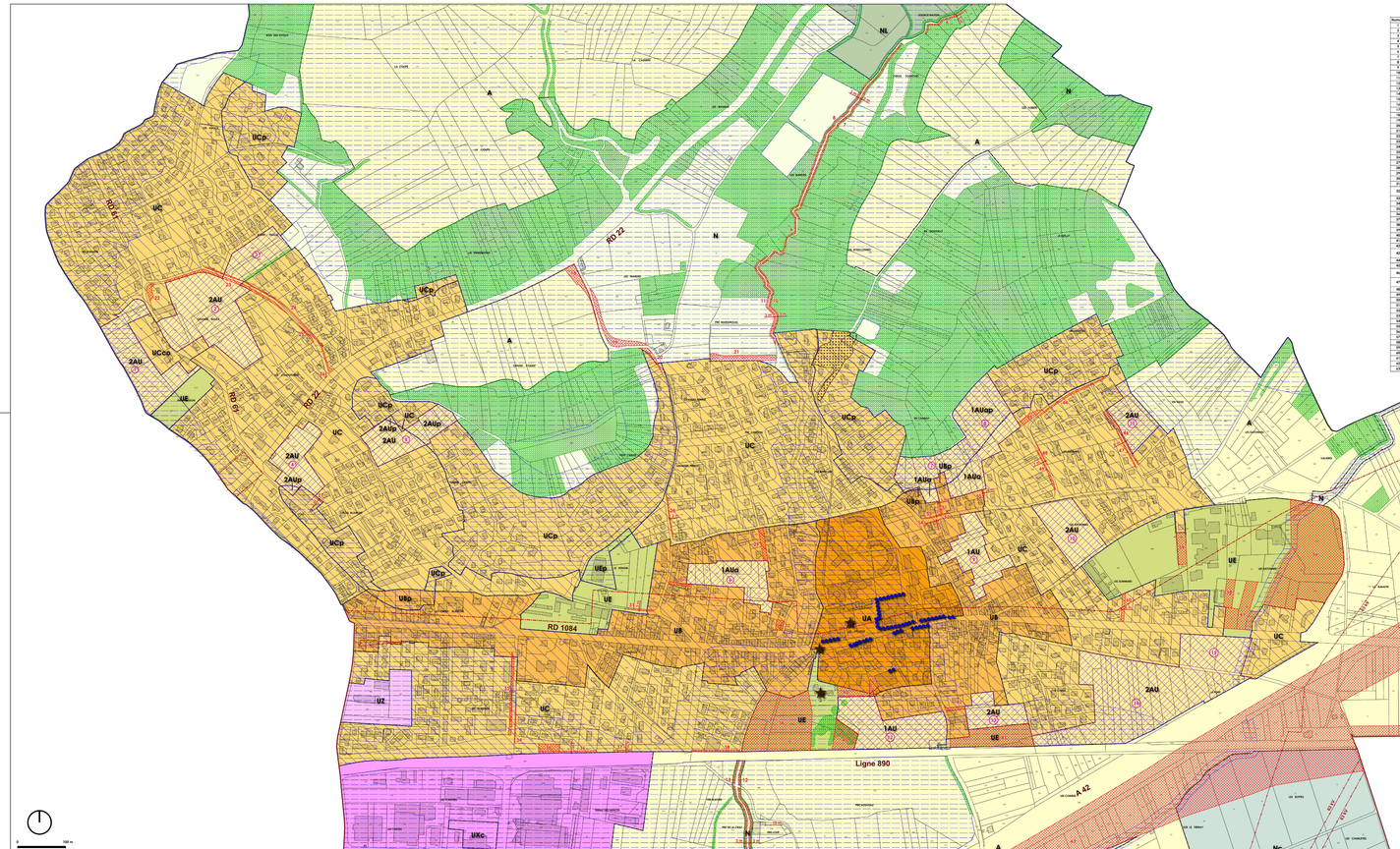

Emplacements réservés

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Aire de stades	Commune	1 000 m² environ
2	Aire de stades	Commune	5 000 m² environ
3	Aménagement des berges du Cuffey	Commune	85 m² environ
4	Aménagement des berges du Cuffey	Commune	26 m² environ
5	Aménagement des berges du Cuffey	Commune	90 m² environ
6	Aménagement des berges du Cuffey	Commune	1 000 m² environ
7	Aménagement des berges du Cuffey	Commune	1 020 m² environ
8	Aménagement des berges du Cuffey	Commune	980 m² environ
9	Aménagement des berges du Cuffey	Commune	1 000 m² environ
10	Aménagement des berges du Cuffey	Commune	280 m² environ
11	Aménagement des berges du Cuffey	Commune	440 m² environ
12	Aménagement des berges du Cuffey	Commune	140 m² environ
13	Aménagement des berges du Cuffey	Commune	180 m² environ
14	Aménagement des berges du Cuffey	Commune	1 000 m² environ
15	Aménagement des berges du Cuffey	Commune	1600 m² environ
16	Aménagement des berges du Cuffey	Commune	3040 m² environ
17	Aménagement des berges du Cuffey	Commune	2040 m² environ
18	Réglementant de la rue des Grangettes et création d'un cheminement modes doux	Commune	1000 m² environ
19	Réglementant de la rue des Grangettes et création d'un cheminement modes doux	Commune	1 000 m² environ
20	Réglementant de la rue des Grangettes et création d'un cheminement modes doux	Commune	230 m² environ
21	Création d'une voie et d'un cheminement modes doux	Commune	1 980 m² environ
22	Aménagement du carrefour	Commune	1 000 m² environ
23	Réglementant du chemin des Chequilles et création d'un cheminement modes doux	Commune	320 m² environ
24	Réglementant du chemin des Chequilles et création d'un cheminement modes doux	Commune	810 m² environ
25	Réglementant du chemin des Chequilles et création d'un cheminement modes doux	Commune	110 m² environ
26	Réglementant du chemin des Chequilles et création d'un cheminement modes doux	Commune	20 m² environ
27	Réglementant du chemin des Chequilles	Commune	1 000 m² environ
28	Création d'une cheminement modes doux	Commune	140 m² environ
29	Création d'une voie et d'un cheminement modes doux	Commune	600 m² environ
30	Création d'un cheminement modes doux	Commune	230 m² environ
31	Réglementant de la rue du Panoramal et création d'un cheminement modes doux	Commune	140 m² environ
32	Réglementant de la rue du Panoramal et création d'un cheminement modes doux et d'un espace public	Commune	320 m² environ
33	Réglementant de la rue des Chaillettes et création d'un cheminement modes doux	Commune	790 m² environ
34	Réglementant de la rue des Chaillettes et création d'un cheminement modes doux	Commune	1 000 m² environ
35	Aménagement d'une aire de dégbrossage et d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales	Commune	640 m² environ
36	Création d'un cheminement modes doux	Commune	980 m² environ
37	Création d'un cheminement modes doux	Commune	1 000 m² environ
38	Création d'un cheminement modes doux	Commune	330 m² environ
39	Extension du parc du château et/ou des aires de jeux et loisirs et/ou aires de stationnement	Commune	1 000 m² environ
40	Extension du parc du château et/ou des aires de jeux et loisirs et/ou aires de stationnement	Commune	5040 m² environ
41	Extension du parc du château et/ou des aires de jeux et loisir	Commune	2320 m² environ
42	Extension du parc du château et/ou des aires de jeux et loisir	Commune	200 m² environ
43	Aménagement d'un bassin de détention des eaux pluviales et création d'un cheminement modes doux	Commune	4 170 m² environ
44	Réglementant du chemin des Aulnes et création d'un cheminement modes doux	Commune	400 m² environ
45	Réglementant du chemin des Aulnes et création d'un cheminement modes doux	Commune	320 m² environ
46	Création d'une voie, réaménagement du chemin de la Colline et création d'un cheminement modes doux	Commune	370 m² environ
47	Création d'une voie, réaménagement du chemin de la Colline et création d'un cheminement modes doux	Commune	170 m² environ
48	Réglementant du chemin des Aulnes et création d'un cheminement modes doux	Commune	80 m² environ
49	Réglementant du chemin des Aulnes et création d'un cheminement modes doux	Commune	340 m² environ
50	Réglementant de la rue des Grangettes et création d'un cheminement modes doux	Commune	80 m² environ
51	Réglementant de la rue des Grangettes et création d'un cheminement modes doux	Commune	90 m² environ
52	Réglementant de la rue des Goladettes et création d'un cheminement modes doux	Commune	20 m² environ
53	Réglementant de la rue des Goladettes et création d'un cheminement modes doux	Commune	70 m² environ
54	Réglementant de la rue des Goladettes et création d'un cheminement modes doux	Commune	90 m² environ
55	Réglementant de la rue des Goladettes et création d'un cheminement modes doux	Commune	1 000 m² environ
56	Réalisation d'équipements de sports et loisirs	Commune	22 960 m² environ
57	Réalisation d'équipements de sports et loisirs	Commune	3 770 m² environ
58	Aire de stades	Commune	1 000 m² environ
59	Réalisation d'équipements de sports et loisirs	Commune	1 070 m² environ
60	Création d'une voie et d'un cheminement modes doux	Commune	200 m² environ
61	Aménagement du carrefour	SCoT	140 m² environ
62	Réglementant du chemin de la Palaire	Commune	380 m² environ
63	Confinement Intercéder de l'agglomération Lyonnaise partie Nord	MIT	20000 m² environ

PLU

plan local d'urbanisme

Département de l'Ain

Vu pour rester annexé à la délibération du conseil municipal de ce jour en date du 19 décembre 2014

Le Maire, Gilbert BOLLIET

Commune de DAGNEUX

Modification n° 3
(procédure simplifiée)

Plan de zonage

3	Approuvé le	20.04.1991
	Révision n° 1 approuvée le	27.06.1997
	Révision n° 2 prescrite le	21.11.2008
	Révision n° 2 approuvée le	18.01.2014

Atelier Gergondet

Légende

Zones urbaines

- 0A : Zone urbaine de densité forte
- 1B : Zone urbaine de densité intermédiaire
- 1Bp : Secteur de protection du paysage
- 1C : Zone urbaine de densité moindre
- 1Cp : Secteur de protection du paysage
- 1Ccv : Secteur de protection du corridor écologique
- 1E : Zone d'équipements
- 1Ep : Secteur de protection du paysage
- 1X : Zone d'activités intercommunale
- 1Xc : Secteur d'évolution des commerces existants
- 1Xe : Secteur d'évolution des habitations existantes
- 1Y : Zone d'aménagement commercial (ZACOM)
- 1Z : Zone d'activités commerciale

Zones à urbaniser

- 1AU / 1AUo : Zone d'urbanisation organisée
- 1AUp : Secteur de protection du paysage
- 2AU : Zone d'urbanisation future
- 2AUp : Secteur de protection du paysage

Zones agricoles

- A : Zone agricole

Zones naturelles

- N : Zone naturelle et boisée
- NL : secteur de l'aire de loisirs du lac Nautique
- Nc : Secteur de protection du captage du puits des Chaillettes

Emplacements réservés

Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général ainsi qu'aux espaces verts (numéro)

Orientations d'aménagement et de programmation

Repérage des orientations d'aménagement et de programmation (numéro)

Mixité sociale

au titre de l'article L 123-1-5 7° du code de l'urbanisme tel qu'il existe à la date d'approbation du PLU

Secteurs dans lesquels le règlement impose des pourcentages de logements locatifs sociaux

Patrimoine protégé

au titre de l'article L 123-1-5 7° du code de l'urbanisme tel qu'il existe à la date d'approbation du PLU

Bâtiments à protéger

Secteur paysager

Édifices à protéger (numéro)

Commerce

au titre de l'article L 123-1-5 7° bis du code de l'urbanisme tel qu'il existe à la date d'approbation du PLU

Linéaire commercial

Autres

- Plan de Prévention des Risques Inondab.
- Zone d'exclusion aéroéclipse
- Canalisation d'hydrocarbures
- Ligne électrique à haute tension